

LES PETITS VOYAGES D'AZUR

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La Société **LES PETITS VOYAGES D'AZUR** est une Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7500 €, dont le siège social est à Cogolin (83310) 6 avenue de l'Audiguier, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Fréjus sous le n° 985 162 155. Elle est en cours d'immatriculation au Registre des Agents de Voyages et a souscrit une garantie financière auprès de l'APST (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme, 15 avenue Carnot (75017) PARIS – tel. : 01 44 09 25 35).

La société LES PETITS VOYAGES D'AZUR a souscrit auprès de la compagnie Hiscox SA - Siège social : 35F , Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg , un contrat d'assurance Professionnel, N° HSXIN320044966A , applicable dans le monde entier, couvrant les risques conformément au code du tourisme et garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle à hauteur de 10.000 €, par sinistre, tous dommages confondus.

Ci-après désignée par le terme « La Société »

Les présentes conditions générales de vente, établies conformément aux dispositions des articles L211-1 et suivants du Code du Tourisme, sont applicables aux ventes de forfaits touristiques ou de services de voyage conclues auprès de l'agence Les Petits Voyages d'Azur.

Elles sont applicables aux ventes effectuées tant en agences que sur le Site visé ci-dessus à compter du 1er mars 2024.. Elles sont, le cas échéant, complétées par les conditions de vente du fournisseur de chaque prestation concourant à la formation d'un forfait touristique au sens de l'article L211-2 du Code. Il est précisé qu'en cas de contradiction :

- Entre les présentes conditions et le contrat conclu entre le Client et la Société, les dispositions du contrat prévaudront.
- Entre les présentes conditions et les conditions de vente du fournisseurs, les dispositions du fournisseurs prévaudront pour la prestation concernée.

Par ailleurs, en cas de réservation faite par l'intermédiaire du Site : Toute(s) prestation(s) commandée(s) implique(nt) de la part du client l'acceptation préalable des présentes conditions générales de vente, complétées par les conditions de vente applicables aux différentes prestations spécifiques à chaque fournisseur de voyage. En cliquant sur sa confirmation d'achat, tout client qui s'inscrit à un voyage par l'intermédiaire du Site reconnaît avoir pris connaissance de la description du ou des produits choisis, des présentes conditions générales de vente ainsi que de celles du ou des fournisseurs choisis et les accepte dans leur intégralité.

1. INFORMATIONS PRÉALABLES

Conformément aux dispositions de l'article L211-16 du code du Tourisme, la Société, en sa qualité de distributeur de voyages, est, avec les éventuels tours opérateurs

sélectionnés par le Client, co-responsable de plein droit de la bonne exécution de tous les services de voyage et tenus d'apporter une aide au voyageur en cas de difficulté, lorsqu'ils constituent un forfait touristique (soit la combinaison de 2 services de voyages ou plus). Toutefois, le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constaterait durant son séjour.

Le client reconnaît avoir pris connaissance avant la confirmation de sa réservation, du formulaire d'information standard sur les droits essentiels au titre de la directive européenne 2015/2302 transposée dans le code du tourisme et disponible à la fin des conditions générales des présentes Conditions Générales de Vente, des conditions spécifiques au fournisseur de voyages concerné ainsi que du descriptif de la prestation choisie sur le Site. Ces derniers et les présentes Conditions Générales de Ventes, constituent l'information précontractuelle visée par l'article L.211-43 du Code du Tourisme et ont vocation à informer les Clients préalablement à la signature des contrats de vente.

Conformément à l'article L. 211-8 du Code du Tourisme, les fiches descriptives figurant sur le site, les conditions de vente ainsi que les formulaires d'information standard résumant les droits du voyageur ont vocation à informer les clients, préalablement à la passation de leur commande, notamment sur les caractéristiques principales des prestations proposées relatives au transport et au séjour, les coordonnées du détaillant et de l'organisateur, le prix et les modalités de paiement, les conditions d'annulation et de résolution du contrat, les assurances et les conditions de franchissement des frontières.

Conformément à l'article L211-9 du Code du Tourisme, les parties conviennent expressément que la Société pourra apporter des modifications aux informations précontractuelles figurant sur le Site, notamment au prix et au contenu des prestations de transport et de séjour, ainsi qu'aux dates d'ouverture et de fermeture des hôtels, aux itinéraires des circuits, etc. Le Site est mis à jour plusieurs fois par jour et les prix affichés sont susceptibles d'évoluer en fonction des mises à jour. Le prix applicable est le prix en vigueur au moment de l'inscription pour le voyage concerné et est confirmé au client avant son acceptation définitive.

Certaines offres proposées sur le Site ont une date limite de validité : le client doit vérifier cette date.

2. PROCESSUS DE RÉSERVATION

Toute personne achetant un voyage, un séjour, ou toute autre prestation, doit avoir au moins 18 ans et être capable juridiquement de contracter. Les personnes placées sous une mesure de protection judiciaire, telle une mesure de tutelle ou de curatelle ont l'obligation de faire état de leur situation lors de leur inscription.

a. Inscription sur le Site internet pour une prestation touristique :

Le Site internet propose différentes prestations touristiques élaborées par différents fournisseurs référencés, tels que tour-opérateurs, hôteliers, transporteurs (compagnies privées avec chauffeur, etc.). Pour toute prestation proposée, les conditions de vente spécifiques à chaque fournisseur de voyage concerné par la prestation réservée s'appliquent en tant qu'élément du contrat de vente de voyages à forfait. Sauf si le contrat de vente en dispose autrement, ces conditions précisent les stipulations concernant notamment les modalités d'annulations ou de modifications de réservations, de remboursement, les obligations des parties au contrat, et la responsabilité.

Le client ne bénéficie pas du droit de rétractation pour l'achat de prestations touristiques en ligne conformément aux articles L.221-2 et L. 221-28 du Code de la consommation. Toute personne concluant un contrat électronique agit tant pour son compte que pour celui des personnes associées à sa réservation. Il garantit être valablement autorisé à agir à ce titre, garantit la véracité des informations fournies par ses soins et s'engage

personnellement pour les personnes inscrites sur le même dossier. Les réservations pour les mineurs doivent être effectuées par le représentant légal ou par toute personne majeure obligatoirement munie d'un pouvoir à cet effet. Un mineur doit voyager accompagné de son représentant légal ou d'une personne majeure assumant toute responsabilité à l'égard dudit mineur.

Le processus de commande sur le Site de la Société est le suivant : (1) le client choisit la ou les prestations de son choix, (2) remplit et transmet les informations qui lui sont demandées et nécessaires à sa réservation, (3) valide ensuite sa commande, (4) choisit (le cas échéant) le moyen de paiement de sa commande et procède au paiement de sa commande (*parfois seul un paiement immédiat en ligne par carte bancaire est possible*).

Le contrat électronique est alors valablement conclu.

L'accusé de réception adressé par mail faisant état de la réservation confirmée par le Site correspond au contrat de voyage. Il comporte le descriptif des prestations commandées, ses caractéristiques essentielles, ainsi que le prix.

Une réservation via le site ne peut être considérée comme définitive qu'après sa confirmation par le Site.

L'inscription, y compris lorsqu'elle comporte des prestations dont la disponibilité n'est pas certaine, engage définitivement le client qui ne peut annuler le contrat que dans les conditions visées ci-après. La disponibilité des prestations fait systématiquement l'objet d'une vérification de la part de la Société. Si la Société fait part au client de l'indisponibilité de la prestation ou si elle ne confirme pas sa disponibilité dans un délai de 7 jours à compter de l'inscription, le contrat sera caduc et l'acompte, éventuellement versé, sera remboursé au client, à l'exclusion de tout autre montant.

b. Inscription en agence pour une prestation touristique ou un forfait touristique

Le Client formule ses demandes auprès des conseillers qui lui confirmeront le prix des prestations choisies. Après confirmation de la disponibilité des prestations demandées, le Client confirme à son tour sa réservation et procédera au règlement demandé du prix de la prestation. Le formulaire de réservation confirmée correspond au contrat de voyage et comporte le descriptif des prestations et ses caractéristiques essentielles, remis au Client à titre d'information précontractuelle, ainsi que le prix et les conditions d'annulation, de modification et d'assurance choisie par le Client. Les prestations proposées en agences sont mises à jour dès la communication effectuée par les fournisseurs. Une réservation ne peut être considérée comme définitive qu'après sa confirmation par la Société.

Un acompte de 30% du montant total du devis du forfait touristique sera demandé pour la confirmation.

L'intégralité de la prestation touristique sera demandée pour la confirmation.

Toute personne concluant un contrat avec la Société agit tant pour son compte que pour celui des personnes associées à sa réservation. Elle garantit être valablement autorisée à agir à ce titre, garantit la véracité des informations fournies et s'engage personnellement pour les personnes inscrites sur le même dossier.

VISITES GUIDÉES

Toute réservation de visite guidée par Les Petits Voyages d'Azur doit être soldée pour être confirmée. Une confirmation sera envoyée au client.

Dans le cas d'une visite privée, le client choisit avec la guide l'horaire et la durée de la visite. L'itinéraire et le thème seront choisis à l'avance.

Le repas de la guide est à la charge du client (dans le cas où la guide accompagne le client lors du déjeuner)

Si la guide doit se rendre en voiture à un point de rendez-vous, des frais kilométriques et de parking peuvent s'appliquer (inscrits dans le devis).

En cas de retard ou d'heures supplémentaires, les frais s'ajouteront à la facture finale.

La visite guidée peut être annulée le jour même :

Si la guide juge le temps insatisfaisant (forte pluie ou vent violent)

Si le bateau de croisière modifie son itinéraire (avec document officiel) Les Petits Voyages d'Azur travaillent avec un chauffeur privé pour les visites. L'assurance de ce chauffeur s'applique lors des visites guidées.

Dans le cadre d'une prestation exécutée par un prestataire autre que Les Petits Voyages d'Azur, les conditions de réservation et d'annulation de ce prestataire prévaudront pour cette prestation.

PRESTATIONS ET PRIX DES FORFAITS : L'information précontractuelle, délivrée au Client via les fiches descriptives des voyages et séjours, mentionnent expressément ce qui est compris dans le prix. Les prix retenus sont calculés sur la base des prestations terrestres connus au jour de la signature du contrat. Conformément aux dispositions du Code du Tourisme, les prix sont indivisibles et toute renonciation à des prestations incluses dans le forfait ou toute interruption de voyage du fait du Client (même en cas d'hospitalisation ou de rapatriement anticipé), ne pourra donner lieu à remboursement. Les prix indiqués correspondent soit à un tarif de groupe, soit à un prix par personne indiqués sur le devis, TTC, et sont libellés en euros. Ils sont confirmés au moment de l'inscription. Les prix incluent, le cas échéant, les transports terrestres, les transferts selon les indications des itinéraires, les taxes connues au jour de l'inscription, les frais de dossier, l'hébergement, les visites et excursions inscrites au programme et non mentionnées comme facultatives.

Sauf mention spéciale sur le contrat de voyage, les prix ne comprennent pas les frais d'obtention de visas et de passeports, les pourboires et gratifications divers, les dépenses personnelles et les assurances facultatives bagages, annulation et assistance, les boissons, ni certaines prestations obligatoires telles que les taxes locales, le supplément dîner pour occasion spéciale (ex. nouvel an), etc. Ils ne comprennent pas non plus les frais de connexion au Site.

La **responsabilité** de la Société ne saurait être recherchée pour tous achats personnels sur place réalisés par les voyageurs. Le paiement complet de tous les titres de transport seuls, assurances et locations de voiture peut être exigé au moment de la réservation.

3. MOYENS DE PAIEMENT

Le Client procède au règlement du prix de la prestation selon l'échéancier prévu par le contrat. Les moyens de paiement acceptés sont les suivants :

- Carte bancaire (carte de paiement et de crédit : ex. : EuroCard/MasterCard, Visa, Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite, et Visa Electron, American Express, etc),
- Virement bancaire
- Espèces, uniquement en agence, dans la limite maximale de : 1.000 € pour les paiements effectués par des particuliers dont le domicile fiscal est en France et 15.000 € pour les particuliers dont le domicile fiscal ne se situe pas en France (cette limite ne s'applique pas aux personnes qui ne disposent d'aucun autre moyen de paiement ou ne sont titulaires d'aucun compte de dépôt).

4. REVISION DES PRIX

La révision du prix des forfaits touristiques est soumise aux conditions de vente de chaque fournisseur communiqué au Client lors de sa réservation et reportée sur le contrat de vente ou annexées à celui-ci. Conformément aux dispositions de l'article L211-12 du code du Tourisme, les prix mentionnés dans nos documentations sont révisables, à la

hausse comme à la baisse, pour tenir compte « *du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ; du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports ; ou des taux de change en rapport avec le contrat* ». Le Client sera informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard vingt (20) jours avant le départ, s'il est inscrit à cette date. Pour toute hausse supérieure à 8%, le Client recevra sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à lui d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable la hausse tarifaire notifiée et des conséquences de l'absence de réponse du client.

5. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES - APTITUDE AU VOYAGE

Il appartient aux voyageurs de s'assurer avant le départ que leur condition physique est compatible avec le voyage choisi, et de se munir des éventuels traitements médicaux habituels et/ou d'entreprendre tous éventuels traitements préventifs (vaccination, traitement préventifs, etc.). Les voyageurs se doivent de consulter leur médecin ou leur pharmacien lors de la délivrance de leur traitement médicamenteux et de s'informer sur la possibilité pour eux de voyager avec à l'étranger en conformité avec la législation du ou des pays de destination.

6. CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

DURÉE DU VOYAGE : La durée du voyage inclut les jours de départ et de retour, depuis l'heure de départ et l'heure de retour prévues au contrat, le cas échéant augmentée des temps de transferts réservés. La durée de la prestation pourrait être réduite de quelques heures à l'arrivée ou/et au départ, ou à l'inverse, la durée du séjour pourra être prolongée, notamment en raison de changements d'horaires imposés par les transporteurs, que ce soit en raison d'aléas climatiques, de cas fortuit, ou d'impératifs de sécurité (notamment en période de trafic intense où les rotations sont plus fréquentes et peuvent, entraîner certains retards).

BAGAGES & EFFETS PERSONNELS : La société ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou détérioration des bagages ou effets personnels durant le voyage. En cas de vol dans les hôtels, la responsabilité de la Société sera limitée conformément aux règles du Code civil. De manière générale, les hôtels disposent de coffre-fort (gratuit ou payant) qu'il est recommandé d'utiliser. En cas de problème, il est recommandé aux Clients de faire constater les faits par les autorités locales compétentes (dépôt de plainte).

7. RÉCLAMATIONS

Lorsqu'un Client constate qu'un service n'est pas fourni tel que prévu, afin de ne pas en subir les inconvénients pendant toute la durée de son séjour, il doit immédiatement en aviser le représentant local du fournisseur de voyages avec lequel il a contracté ou l'accompagnateur présent afin de régler le litige sur place. Afin de traiter au mieux les demandes, les observations sur le déroulement du voyage doivent parvenir à la Société dans les 30 jours suivant le retour, par courrier recommandé avec avis de réception, accompagné des justificatifs appropriés. Après avoir formulé sa réclamation et, à défaut de réponse satisfaisante, ou à défaut de réponse dans un délai de 60 jours, le Client dispose de la faculté saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel.

La remise éventuelle de questionnaires par un prestataire, ou un fournisseur à la fin du voyage, est uniquement destinée à établir des statistiques sur ses prestations. Ils n'engagent aucunement la Société. Ils ne pourront donc, en aucun cas, être considérés comme des éléments du dossier d'après-vente du Client.

8. RESPONSABILITÉ

La Société est titulaire des autorisations légales et administratives délivrées par les autorités françaises compétentes, garantissant aux Clients la bonne exécution des prestations achetées. La Société et le(s) fournisseur(s) de prestations sont co-responsables de la bonne exécution des services prévus et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Dans le cas de forfaits touristiques ou de la vente de services isolés (exemple : location de voiture seule), aucune responsabilité ne peut être engagée en cas d'inexécution contractuelle de la part du Client, en cas de fait imprévisible ou inévitable d'un tiers étranger à la fourniture des services de voyages ou en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables.

La Société ne pourra être tenue pour responsable de modifications de dates, d'horaires ou d'itinéraires, de la suppression ou modification d'une partie du programme provoqués par des événements extérieurs tels que grèves sans préavis, incidents techniques, surcharges aériennes, intempéries, épidémies, pandémie, changement de vol ou de plan de vol, ou tout autre cas de force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat imputables au Client.

Il peut arriver pour des raisons tenant à la période, à la fréquentation ou à des décisions des hôteliers sur place, que le matériel soit en nombre insuffisant sur les lieux de séjour ou que certaines activités soient suspendues.

La Société ne sera en aucun responsable en cas d'incident survenu à l'occasion de prestations achetées directement sur place par le Client (prestations non prévues par le contrat de vente) ou résultant d'une initiative personnelle du Client.

9. CONDITIONS D'ANNULATION

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT : Il est rappelé que, conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation, les contrats de voyages ne sont soumis à aucun droit de rétractation. Toutefois, conformément à l'article L.211-14 du Code du Tourisme, le Client peut résoudre le contrat conclu à tout moment avant le début du voyage ou du séjour.

Pour toute réservation faite par l'intermédiaire du Site, toute demande d'annulation devra être faite par l'intermédiaire dudit Site et selon la procédure prévue en ligne. Pour toute réservation faite en agence, toute demande d'annulation émanant du Client devra être adressée à la Société par tout moyen écrit permettant d'en obtenir un accusé de réception.

La date de réception de la demande d'annulation du Client par la Société d'inscription sera réputée être celle du jour ouvré ou du premier jour ouvré au cours duquel la Société aura eu connaissance de la demande d'annulation du Client. Cette date sera alors retenue pour l'application du barème des frais d'annulation visés par les présentes conditions générales de vente et/ou celles des prestataires fournisseurs concernés. Le remboursement des sommes versées interviendra donc sous déduction des montants

prévus à titre de dédit. Les frais d'annulation peuvent être couverts par une garantie annulation / bagages facultative (à souscrire en dehors des services de la société) Il est expressément précisé que pour toute annulation de voyages ou de séjours, ou pour toutes modifications ou changements demandés avant le départ, la Société fera application des conditions d'annulation et/ou de modifications mentionnées dans le contrat de vente et, le cas échéant, des conditions générales de ventes qui y serait annexées.

ANNULATION DU FAIT D'UN FOURNISSEUR DE VOYAGES : Si un fournisseur de voyages décide d'annuler le voyage ou le séjour avant le départ, le Client en sera averti par tout moyen permettant d'en accuser réception. Si un accord amiable sur un voyage ou séjour de substitution (report) se révèle impossible, il convient de se référer aux conditions spécifiques à chaque fournisseur de voyages quant au remboursement des sommes versées par le Client et à l'indemnité d'annulation.

ECHÉANCIER

Le Client a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation. Pour que cette résiliation soit valable, il doit en informer Les Petits Voyages d'Azur par mail et qu'une confirmation de l'agence soit renvoyée.

Les Petits Voyages d'Azur demandera en ce cas au Client de payer des frais de résiliation et pourra les retenir tout ou partie des acomptes ou du solde déjà versés, selon l'échéancier suivant :

- Annulation plus de 120 jours avant le départ : 10% du montant total de la réservation sera retenu ;
- Annulation de 119 à 90 jours avant le départ : 20% du montant total de la réservation sera retenu ;
- Annulation de 89 à 46 jours avant le départ : 30% du montant total de la réservation sera retenu ;
- Annulation de 45 à 30 jours avant le départ : 60% du montant total de la réservation sera retenu ;
- Annulation moins de 30 jours avant le départ : 100 % du montant total de la réservation sera retenu.

Ces frais de résolution ne seront pas dus si le contrat est résilié à la suite de circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci et ayant des conséquences importantes sur l'exécution du contrat. Dans ce cas, Les Petits Voyages d'Azur procèdera au remboursement intégral des paiements effectués, sans toutefois entraîner de dédommagement supplémentaire. Ces frais de résolution pourront être augmentés des frais réels engagés par la société, qui ne sont ni remboursables ni modifiables.

Echéancier pour une réservation de visite guidée

Le Client a la possibilité d'annuler la visite à tout moment, avant le début de la prestation. Pour que cette annulation soit valable, il doit en informer Les Petits Voyages d'Azur par mail et qu'une confirmation de l'agence soit renvoyée.

Les Petits Voyages d'Azur demandera en ce cas au Client de payer des frais de résiliation et pourra les retenir tout ou partie des acomptes ou du solde déjà versés, selon l'échéancier suivant :

- Annulation plus de 15 jours avant la visite: 100% du montant total de la visite sera retenu ;

- Annulation de 14 à 5 jours avant la visite: 50% du montant total de la visite sera retenu ;
- Annulation moins de 5 jours avant le départ ou non présentation: 100 % du montant total de la visite sera retenu.

Ces frais d'annulations ne seront pas dus si la visite est annulée à la suite de circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci et ayant des conséquences importantes sur l'exécution du contrat. Dans ce cas, Les Petits Voyages d'Azur procèdera au remboursement intégral des paiements effectués, sans toutefois entraîner de dédommagement supplémentaire. Ces frais de résolution pourront être augmentés des frais réels engagés par la société, qui ne sont ni remboursables ni modifiables.

La visite guidée peut être annulée le jour même :

Si la guide juge le temps insatisfaisant (forte pluie ou vent violent)

Si le bateau de croisière modifie son itinéraire (avec document officiel) Les Petits Voyages d'Azur travaillent avec un chauffeur privé pour les visites. L'assurance de ce chauffeur s'applique lors des visites guidées.

Dans le cadre d'une prestation exécutée par un prestataire autre que Les Petits Voyages d'Azur, les conditions de réservation et d'annulation de ce prestataire prévaudront pour cette prestation.

Les Petits Voyages d'Azur se réservent le droit d'annuler une visite guidée :

- si l'intégrité de la société ou de la guide n'est pas respectée
- Si la guide est dans l'incapacité physique ou morale de faire la visite (maladie,...) Une solution de remplacement sera alors proposée. Dans le cas où aucune solution ne convient aux deux parties, la visite sera entièrement remboursée.

10. MODIFICATIONS DU CONTRAT

Il convient de se référer aux conditions de vente spécifiques à chaque fournisseur de voyages, qui font partie intégrante du contrat de voyage, en ce qui concerne les conditions de modifications de contrat.

MODIFICATIONS PAR LE CLIENT : Un report de date ou un changement de destination est, sauf exception prévue par les conditions générales du fournisseur, considéré comme une annulation (cf. Article XI). Un changement de nom n'est pas considéré comme une modification, mais comme une cession de contrat et implique donc des frais prévus à l'Article XI. Toute modification des prestations par le Client sur place ne pourra donner lieu à remboursement (séjour écourté par exemple), de même que toute prestation non consommée.

MODIFICATIONS PAR UN FOURNISSEUR DE VOYAGES : Les fournisseurs sont susceptibles, pour de multiples raisons et conformément au Code du Tourisme, de changer un hôtel ou un moyen de transport mentionné dans le programme du voyage ou séjour vendu, sans que cette notification ne puisse constituer pour autant une modification importante de l'un des éléments essentiels du voyage. L'ordre des visites d'un circuit peut également être modifié et inversé. Dans la mesure du possible, le voyageur en sera avisé au préalable. Dans ce cas, le fournisseur s'engage à fournir au Client une prestation similaire ou supérieure, aucun dédommagement ne pouvant alors être réclamé par le Client. Si, avant le départ, un événement extérieur s'imposant à un fournisseur de voyages au sens de l'article L.211-13 du Code du tourisme, le contraint à modifier un **élément essentiel du contrat** conclu par la Société avec le Client, la Société avertira le Client par tout moyen permettant d'en accuser réception, le plus rapidement possible et formulera des propositions (modification du voyage ou voyage de substitution). Le Client pourra soit accepter la modification proposée, soit résilier le contrat. Le Client qui opte pour la résiliation pourra obtenir le remboursement intégral des

sommes versées dans les 14 jours au plus tard après la résolution du contrat. Sauf indication contraire, le Client devra faire part de sa décision (acceptation de la modification ou résiliation) dans un délai maximal de 7 jours à compter de réception de l'information précitée. À défaut de réponse dans ce délai, le Client sera réputé avoir accepté la modification proposée.

11. CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la Société dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués. La cession du contrat entraîne dans tous les cas, des frais administratifs forfaitaires de cession de 100 € par prestation ainsi que, le cas échéant, les frais supplémentaires supportés par les fournisseurs en raison de cette cession (et notamment les frais de cession supplémentaires facturés par la ou les compagnies aériennes ou les hôtels ou encore les compagnies de location de véhicules).

12. DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique, fichiers et libertés, au règlement Européen N°2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données, et aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, les données concernant les Clients sont nécessaires au traitement de leurs demandes et sont transmises aux fournisseurs et leurs éventuels sous-traitants/partenaires (hôteliers, transporteurs...), afin de permettre l'exécution des prestations commandées par les Clients, qui peuvent être situés hors de l'Union Européenne. Les Clients disposent notamment d'un droit d'accès, de portabilité, d'opposition, de rectification et de suppression relativement à l'ensemble des données les concernant. La politique de la Société en matière de données personnelles est disponible à l'adresse <https://fr.lespetitsvoyagesdazur.com/politique-de-confidentialite>. Les Clients peuvent s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, à l'adresse www.bloctel.gouv.fr.

13. DROIT APPLICABLE

Les contrats conclus entre la Société et les Clients sont soumis au droit français.